

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

22 JUL. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

~~~~~  
Délibération n° 2021-31 du Comité syndical de 28 juin 2021

**CANDIDATURE DU CŒUR D'HERAULT A L'APPEL A PROJET 2021 SUR LA CONSOLIDATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (MERSURE 13, VOLET B)**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à 14h30 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 21 Juin 2021.

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                      | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Jacques ARRIBAT, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO est représentée par Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Françoise OLIVIER, Claire VAN DER HORST, |
| Absents ou excusés :                                                                   | Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Montserrat MARK, Marie PASSIEUX, Marie-pierre PONS, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Claude VALERO,                                                                                                                                                                         |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et un pouvoir de M. DELJARRY |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

Vu la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025,

Vu la délibération n° 2021-19 du conseil syndical du 19 mars 2021 marquant la reconnaissance ministérielle du PAT et l'usage de la marque « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »

**Considérant** l'organisation des états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable (EGAAD) par le conseil de développement, l'INRAe et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault en octobre 2019,

**Considérant** l'appel à projet national du Programme National pour l'Alimentation (PNA), pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis juin 2020, qui met en avant les projets alimentaires territoriaux car ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial dans le cadre de la transition pour une alimentation saine, sûre et durable,

**Considérant** l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

**Considérant** l'appel à projet du type d'opération 16.7 du programme de développement rural Languedoc-Roussillon, pour lequel le Sydel du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis avril 2021, qui concilie le maintien d'une agriculture diversifiée et à forte valeur ajoutée, dans un contexte de changement climatique, de tensions sur la ressource en eau et de préservation de la qualité des milieux aquatiques,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

**Considérant** la notification d'attribution de la reconnaissance ministérielle du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Cœur d'Hérault en mars 2021 lui accordant l'usage de la marque collective « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** le volet B de la mesure 13 du plan de relance annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2021, destiné à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles des PAT, et l'ouverture en mars 2021 de l'appel à projet « Consolidation des projets alimentaires territoriaux » dans ce cadre,

**Considérant** la volonté du Pays Cœur d'Hérault de mettre en œuvre son PAT à travers le plan d'actions construit collectivement suite aux EGAAD avec le Conseil de développement et tous les partenaires du Pays, selon une gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée et 4 axes thématiques forts :

- Axe 1 : Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole,
- Axe 2 : Innovations agroécologiques et gestion de l'eau,
- Axe 3 : Accès à l'alimentation de qualité pour tous,
- Axe 4 : Développement de la coordination au sein de la chaîne alimentaire,

La réponse à l'appel à projet permettra de compléter les financements déjà acquis sur la durée nécessaire à la mise en œuvre des actions du PAT.

Le montant prévisionnel sollicité s'élève à 243 500 €.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 18 juin 2021,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- ✓ **De Valider** la réponse du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à l'appel à projet du plan de relance (Mesure 13, Volet B) sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, le montant global de la demande s'élevant à 243 500 €
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération

**Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault**

**Saint André de Sangonis, le 02 Juillet 2021**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 02 Juillet 2021**

**Publiée le 02 Juillet 2021**

**Transmise le 02 Juillet 2021**

**Le Président du syndicat**

